

**Déclaration liminaire du SNUipp-FSU12  
CAPD du 14 Juin 2019**

Madame la directrice Académique

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

Entre la circulaire de rentrée et la mise en œuvre à marche forcée du mouvement intra départemental, les enseignant·es du premier degré ainsi que leurs élèves paient cher la principale priorité du gouvernement en matière de politique éducative. Le but avéré de ces projets (« loi pour une école de la confiance » et « loi de transformation de la fonction publique ») n'est pas la mise en place d'un service public d'éducation de qualité mais bien la concrétisation de l'idéologie libérale du gouvernement : recours accru à la contractualisation, suppression de postes, rémunération au mérite, disparition des CAP, externalisation des missions de service public... autant d'éléments qui visent à mettre au pas les personnels.

L'organisation du mouvement intra-départemental que nous prenons de plein fouet en cette fin d'année scolaire en est significatif. Aucun respect pour les personnels, qu'ils soient enseignants ou administratifs, toutes et tous aspirés par cette circulaire nationale sur la mobilité dont l'objectif est de nommer un maximum de personnes à TD et à TP en une seule phase ! L'obligation d'un vœu large, la multiplication des TRS rattachés aux circonscriptions, l'affectation d'office sur poste provisoire de manière totalement aléatoire font fi des réalités propres à notre département, fi des conditions de travail de nos collègues et de leur situation personnelle.

Finalement, le logiciel a fonctionné, les collègues contraints et forcés se « sont responsabilisé.es » suivant vos propres termes. En effet, 14 collègues restés sans poste, 8 sur leurs vœux larges et 15 affectés via l'« extension ». Une « extension » qui se déploie, comme nous le craignons, vers des écoles situées aux extrémités de notre département : St Sever du Moustier, Soulages Bonneval, Brommat, Montézic, Thérondels ... Le grand ordinateur a tourné, le tout puissant algorithme a joué son rôle. Pour quelle amélioration ? Sûrement pas pour les élèves qui ont toujours eu un enseignant.e. et encore moins pour certain.es de nos collègues dont les conditions de travail se verront dégradées.

Madame la directrice, en tant qu'employeur public, vous êtes garante de la santé, du bien-être et de la sécurité au travail de vos agent.es. Qu'allez-vous répondre à la détresse des collègues qui se demandent bien comment ils vont-pouvoir remplir sereinement leurs missions dans ces affectations « forcées » ? Comment concilier vie personnelle et vie professionnelle lorsqu'on se retrouve affecté à plus d'une 1h30 de son domicile ? Que répondre à celles et ceux qui ont une certaine ancienneté et qui ont refusé la logique de la contrainte ?

Le SNUipp-FSU demande que tous les collègues nommés sur l'extension, aient la possibilité de refuser leur affectation et de passer à la phase d'ajustement.

Que cherche donc notre Ministre ? Quel objectif vise-t-on à travers ce nouveau mouvement ? Pousser les collègues à démissionner ? Multiplier les situations de souffrance au travail ? Mettre un peu plus à mal l'attractivité de notre métier ? Légitimer le recours aux contractuel·les non formé·es et moins rémunéré·es et poursuivre dans sa politique qui fragilise notre Ecole ?

Dans notre département, si on analyse les vœux des collègues, on relève que les postes de direction sont peu demandés et par des collègues ayant un faible barème, les postes de remplaçant.es ou de TRS sont davantage demandés par des collègues expérimentés. Pour le SNUipp-FSU cela relève davantage d'un malaise avéré face à la complexification du métier, l'augmentation des demandes institutionnelles et le manque de soutien de la hiérarchie que d'une soif de mobilité.

En apparence, les statistiques du mouvement sont satisfaisantes, mais cela prouve seulement que les collègues sont des gens rationnels. Entre différents maux, ils et elles ont choisi le moindre. Madame la directrice n'en doutons pas, nous venons d'assister à une victoire à la Pyrrhus.